



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de l'alimentation Sous-direction de la santé et de la protection animales Bureau de la santé animale</p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Dossier suivi par : Marie DROUET Tél. : 01 49 55 84 61 bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr</p> <p>Réf. interne : BSA/0805042</p>	<p>NOTE D'INFORMATION DGAL/SDSPA/O2008-8014</p> <p>Date: 28 mai 2008</p> <p>Classement : SA 222.222</p>
--	--

Nombre d'annexe : 0

Objet : Fièvre catarrhale ovine – Stratégie vaccinale – Bovins.

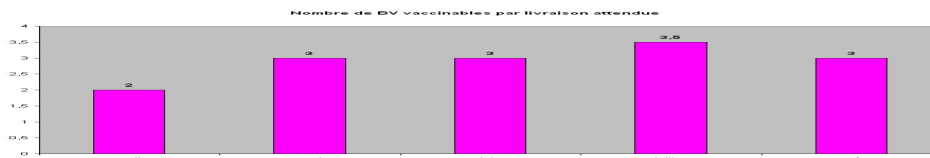
Résumé : Cette note d'information a pour objet de vous présenter les modifications du calendrier prévisionnel de livraison des doses vaccinales en ce qui concerne les **bovins**.

Mots-clés : FCO, vaccin, calendrier

Destinataires	
<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none">- Directeurs départementaux des services vétérinaires- DDSV/R – Services des affaires régionales	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none">- Préfets- Inspecteurs généraux vétérinaires interrégionaux- Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires- Directeur de l'École nationale des services vétérinaires- Directeur de l'INFOMA

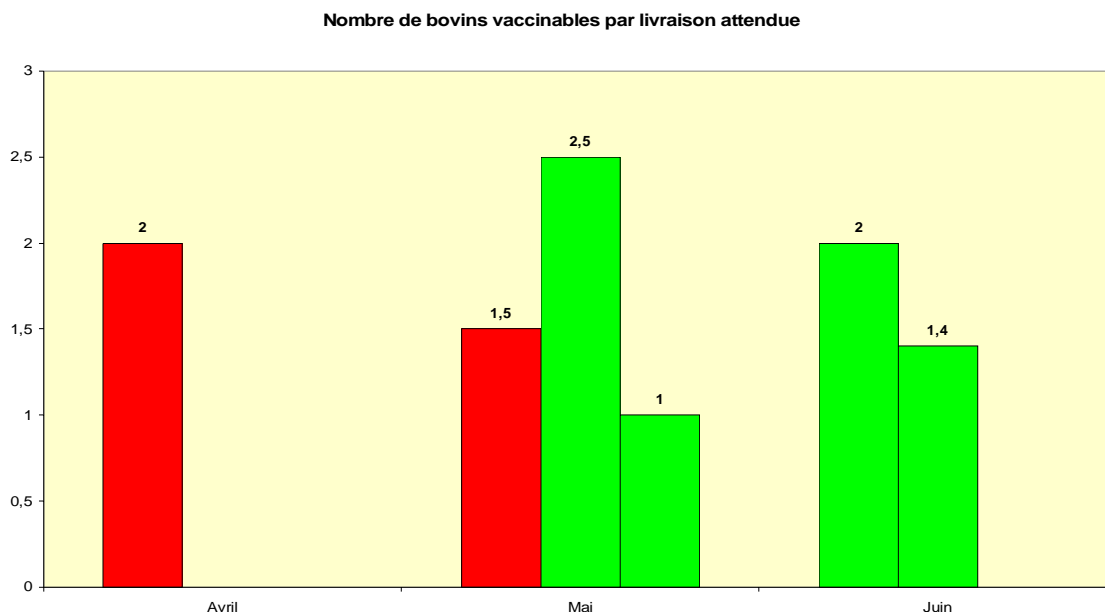
La note d'information DGA/SDSPA/N2008-8012 du 23 avril 2008 vous présentait dans son point I le calendrier prévisionnel de livraison du laboratoire INTERVET (laboratoire retenu pour la vaccin destiné aux bovins en BTV 8), sous la forme du **nombre d'animaux vaccinables à chaque livraison attendue** de doses vaccinales.

Pour mémoire, ce calendrier prévisionnel était le suivant.



Les dernières informations fournies par le laboratoire INTERVET font état d'une modification de ce calendrier prévisionnel.

Le calendrier modifié vous est présenté ci-après, sous la forme du **nombre d'animaux vaccinables à chaque livraison attendue** de doses vaccinales.



Les livraisons déjà effectuées sont représentées en rouge.

Les livraisons prévues sont représentées en vert.

Les livraisons prévisionnelles des mois de juillet et août ne sont par reportées sur ce nouveau calendrier dans la mesure où nous ne disposons pas de précisions complémentaires par rapport à ce qui avait déjà été annoncé.

Ce nouveau calendrier concerne principalement les départements pour lesquels la vaccination des bovins était prévue au mois de juin.

En effet, la quantité de doses qui seront mises à disposition fin mai étant plus importante que prévu, une partie des doses destinées aux départements normalement programmés en juin sera disponible en avance, dès la fin du mois de mai.

Les DDSV des départements concernés sont invitées à faire partager cette information aux organisations professionnelles vétérinaires et agricoles de leur département afin qu'ils puissent s'organiser au mieux.

Le Directeur général de l'alimentation
Jean-Marc BOURNIGAL